Financé par

COMPTE RENDU

Comité de pilotage n°2 pour la gestion du site du Parapluie, Gorges de l'Hérault
25 octobre 2022

Programme	Plan de relance – Restauration du site du Parapluie
Rédaction	Jérémie DEMAY & Alix PETRYKOWSKI - CEN Occitanie
Relecture	Mélina CHOUPIN - CCVH

Nom	Structure
Présents :	
Robert SIEGEL	Commune de St-Guilhem-le-Désert
Xavier PEYRAUD	Commune de Puéchabon
Pascal DELIEUZE	Commune de St-Jean-de-Fos
Claude CARCELLER	CCVH – Commune de Montpeyroux
Jérémie DEMAY	CEN Occitanie
Alix PETRYKOWSKI	CEN Occitanie
Mélina CHOUPIN	CCVH
Laure BENE	CCVH
Jason CREBASSA	CCVH
Gilles COHEN	CCVH
Geoffroy VEITH	CCVH
Lucie KERJEAN	CCVH
Liza LENAIN	OTI
Hervé ANDRIEU	CD34
Marie PARROT	ONF
Juliette CAUVIN	DREAL Occitanie
Isabelle MANDON	DREAL Occitanie
Nicolas MANTHE	DDTM
Excusés :	
Véronique NEIL	CCVH – Commune de Pouzols
Fabienne BARRERE	OTI
Corinne ROSKAM	OFB
Olivier SAUZEAU	CCVH

Ordre du jour
Rappel du contexte Retour sur les actions 2022 Perspectives 2023

RAPPEL DU CONTEXTE

Le site abrite l'habitat naturel d'intérêt communautaire « source pétrifiante avec formation de tuf » sur une très grande surface (~2 000m²). Habitat rarement aussi étendu, le Parapluie est la plus grande source pétrifiante de l'ex-région Languedoc-Roussillon. Son potentiel pour abriter une faune et une flore rare et/ou protégée est fort mais son état de conservation est décrit comme dégradé en raison du piétinement de la Casquette (diagnostic CEN 2016).
Outre l'aspect écologique, la sécurité des visiteurs est aussi un enjeu du site puisque la partie appelée « Casquette » est formée d'une roche fragile et pourrait s'effondrer à force de passages répétés.
A ces enjeux s'ajoutent ceux de la surfréquentation et de la sécurité routière dans les gorges de l'Hérault notamment en raison du stationnement sauvage le long des gorges.

Une volonté conjointe entre les collectivités et le CEN Occitanie est née pour mener des actions de préservation et de restauration.

Depuis 2017, la CCVH a engagé un certain nombre d'actions pour canaliser et réguler la fréquentation des Gorges (SGBAN, navettes pour les guides eaux-vives, charte des bonnes pratiques…).

En 2021, le CEN Occitanie obtient un financement dans le cadre du Plan de Relance pour le site du Parapluie. Un total de 135k€ à mobiliser **avant le 15 octobre 2023** pour réaliser des travaux, suivis et de l'ingénierie de projet. L'année 2022 a servi de phase test pour lancer un panel d'actions, qui touchent des thématiques très diverses (aménagements routiers, communication, règlementation, etc.) mais ayant toutes pour finalité la préservation du site.

Les objectifs du projet sont :
- Réunir les acteurs du territoire autour d'une volonté commune d'action
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel
- Expérimenter des dispositifs de gestion pertinents et durables, mobilisables après le Plan de relance

Rappel du plan d'action présenté lors du COPIL1 (cf. diaporama).

RETOUR SUR LES ACTIONS 2022

1 : Gestion de la fréquentation par les groupes encadrés (sports d'eaux-vives)

Plusieurs réunions avec les guides sont organisées chaque année de manière à maîtriser la fréquentation dans les Gorges, y compris au Parapluie où il leur a été demandé de ne pas monter sur la Casquette. Cette interdiction de fréquenter la casquette avec les groupes encadrés a été acceptée par tous les guides lors des échanges officiels.
Mme BENE précise que ces réunions ont lieu depuis 2019 et que les guident semblent d'accord avec l'importance de préserver le patrimoine.
Le travail autour d'une Charte des bonnes pratiques est toujours en cours et les navettes ont été mises en place cet été.
M. SIEGEL signale que le dispositif des navettes n'a pas été respecté, certains contournements des règles ont été constatés.

Une journée de sensibilisation à destination des guides a été organisée avant la saison estivale. Accompagnés par des naturalistes (CEN et CCVH), ils ont pris connaissance de la gestion du site et des enjeux biodiversité du Canyon du Diable. Un dépliant étanche sur la faune et la flore des Gorges leurs ont été fournis ainsi qu'un sac étanche pour le ramassage des déchets. Sur une quinzaine de structures (environ 35

guides), seuls 4 guides étaient présents. Cette journée d'échanges est aussi l'occasion pour les agents du CEN et de la CCVH de mieux cerner les impacts potentiels des pratiques et les points de vigilance à avoir.

Les participants précisent que le peu de guides qui viennent et s'investissent sur le projet sont déjà intéressés et sensibilisés. Il faut revoir cette partie pour aller chercher les guides moins motivés et qui continuent d'aller sur la Casquette (dérapage a été constaté cet été lors du reportage de France3 où un groupe encadré est filmé sur la casquette).
M. VEITH dit s'être entretenu avec le guide en question qui s'en est excusé mais dit ne pas avoir bien compris les limites de l'arrêté.
Mme BENE précise qu'au moins un autre groupe encadré a été vu sur la casquette cet été.

L'ensemble des membres du COPIL s'accordent à dire que ce volet n'est pas encore satisfaisant et que le travail est à poursuivre. Il est notamment prévu de repréciser les contours de la zone interdite avec les guides lors de la prochaine réunion (27/10).

2 : Mettre en place des aménagements routiers pour empêcher le stationnement sauvage sur la RD4 aux abords du site

Une concertation entre le CD34 (sécurité routière), la DREAL Occitanie (Site Classé), la CCVH et le CEN a démarré en 2021 en anticipation des moyens mobilisables par le Plan de relance. Une fois la notification du plan validée, une étude paysagère a été commandée pour aboutir au premier semestre 2022 à une proposition commune.

Proposition retenue : linéaire de pierres en bord de route avec des blocs de plus grande taille répartis sur le linéaire de manière hétérogène, mise en place d'un muret sur une partie du linéaire, fermeture complète du parapet côté fleuve.
Les pierres sont mises en place en juillet 2022 mais les gros blocs ont dû être enlevés puisque problématiques vis-à-vis de la sécurité routière.
M SIEGEL souligne la réactivité et l'efficacité des différents partenaires et services instructeurs ayant permis une mise en œuvre des travaux avant le pic de fréquentation estival.
Mme CAUVIN explique qu'il y a eu des ratés dans la mise en œuvre des travaux et que le résultat manque de finesse par rapport à ce qui était prévu suite à la proposition de l'étude paysagère.
M. DEMAY précise que le calendrier était serré et qu'il s'agit d'une année test. Les travaux sont donc à reprendre pour une mise en conformité avec ce qui avait été validé en CDNPS.
M DELIEUZE rappelle l'importance de prévenir les communes voisines car le résultat était surprenant.

Les participants s'accordent sur la nécessité de reprendre les travaux pour les rendre conformes à la version validée en CDNPS.

3 : Mettre en place un plan de communication sur la gestion et la fréquentation du site

Plusieurs actions ont été menées pour avertir les visiteurs et les socio-professionnels :

- Rédaction d'un communiqué de presse (été 2022)
- Rédaction d'un courrier d'information à destination des OTIs et des collectivités (en cours)
- Rédaction d'un courrier d'information à destination des socio-professionnels locaux (en cours)
- Pose de panneaux d'information (été 2022) : 2 grands panneaux de sensibilisation en rive droite et 5 petits panneaux délimitant le périmètre de l'arrêté en rive gauche

La presse a bien joué le jeu et plusieurs articles relatant le projet, ses enjeux et l'interdiction de monter sur la Casquette (avec précision du risque de verbalisation) sont parus. Globalement, les messages délivrés étaient en accord avec la volonté des partenaires, ce grâce à un investissement important des équipes du CEN et de la CCVH à chaque sollicitation.
Les panneaux ne semblent pas très efficaces au vu de la fréquentation cet été. Leur localisation et leur nombre sont à réfléchir (voire Objectif 6). De plus, 2 panneaux ont été arrachés seulement 1 semaine après la pose.
Les participants proposent d'essayer de trouver un moyen plus solide de fixer les panneaux, avec un système de grille par exemple.
M CARCELLER précise que la sensibilisation doit être accompagnée des moyens nécessaires pour faire respecter l'interdiction de pénétration sur la Casquette et évoque en particulier la nécessité de mesures coercitives.
Mme CHOUPIN précise que la CCVH a l'intention d'engager des volontaires services civiques pour sensibiliser les visiteurs en 2023, notamment sur le Parapluie ; deux volontaires devaient être recrutés en 2022 mais les offres n'ont pas été pourvues par défaut de candidats.
Mme PARROT précise que le travail de sensibilisation des services civiques serait vraiment facilitateur pour les opérations de police et évoque les gardes-nature sur le site d'Issenssac, qui permettent une plus grande efficacité des opérations

En ce qui concerne la visibilité du site sur internet :

- Le demarketting/desourcing a été amorcé mais la faisabilité de l'action parallèlement à sa pertinence a conduit à son report sur la veille numérique et une description de la typologie de la fréquentation
- Le recensement des contenus se fait de manière collective et les hébergeurs identifiés sont contactés pour demander le retrait de leur publication. Très peu de réponses ont suivi ces sollicitations et une solution pour les publications sur les réseaux sociaux doit encore être trouvée.

M PEYRAUD signale que les publications du Parapluie ont explosé cet été et qu'il faut maintenir cette action.

ENQUETE FREQUENTATION → Une enquête de fréquentation a été conçue et mise en œuvre sur le terrain par le CEN, afin de mieux cerner les profils des usagers ainsi que les pratiques, modalités d'accès, etc. Les principaux résultats montrent une fréquentation majoritairement de mineurs ou jeunes adultes en provenance de la Métropole de Montpellier, qui viennent en bus jusqu'à la grotte de Clamouse et remontent ensuite la départementale à pieds. Le mode de connaissance du site passe principalement par le bouche-à-oreille alors que seuls 13% des usagers interrogés ont eu connaissance du site *via* les médias numériques. Le détail des résultats est disponible dans un rapport dédié.

4 : Gestion de la colonisation par le saule

Cette action est remise en question suite aux premiers résultats du diagnostic écologique, qui mettent en évidence d'une part que la dynamique ligneuse sur le site semble faible, et d'autre part que les secteurs ombragés permettent en l'état actuel l'expression d'un cortège de bryophytes diversifié, avec quelques espèces qui profitent des secteurs ombragés.

5 : Compléter le diagnostic écologique et mettre en place un suivi des habitats et des espèces

Flore :

- Plusieurs espèces de bryophytes (mousses) relevées dont 3 déterminantes ZNIEFF et 1 rare en Occitanie (mais non déterminante ZNIEFF)
- Spiranthe d'été (famille des Orchidées), espèce protégée au niveau national

- Vigne sauvage, sous-espèce remarquable, un seul pied identifié et menacé d'arrachement car situé sur un axe de passage des sauteurs

Faune :

- 15 espèces d'odonates (libellules) dont 3 déterminantes ZNIEFF (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Sympétrum du Piémont), les deux premières étant également protégées sur le territoire national

Habitats naturels et état de conservation :

- Mise en évidence de l'impact du piétinement sur la source pétrifiante
- La dynamique naturelle de la ripisylve semble stable et propice au développement de certains cortèges de bryophytes

Le diagnostic écologique confirme que le piétinement empêche l'expression du potentiel écologique du site par destruction directe du support physique et donc la perte fonctionnelle du milieu.

6 : Initier une dynamique de création d'APB

Prise d'un arrêté municipal par le M le Maire de Puéchabon le 30.05.2022, permettant d'interdire l'accès à la Casquette dès cet été 2022, en attendant la création de l'APB.
Problématique des panneaux → Nécessité d'informer visiteurs pour pouvoir sanctionner
Les 2 opérations de police menées dans l'été ont mis en évidence deux difficultés : un site difficile d'accès et des visiteurs mal informés.

M DEMAY précise l'importance de mettre des panneaux plus efficaces.
Mme CAUVIN explique que modifier le positionnement des panneaux signifie repasser par la procédure initiale et questionne l'obligation de multiplier les panneaux pour rendre la signalétique efficace.
Mme PARROT explique les difficultés pour verbaliser car l'historique de fréquentation est important et nécessite une phase de sensibilisation. Elle suggère des panneaux de sensibilisation plus visibles mais temporaires. Elle ajoute que verbaliser sur la Casquette est compliqué puisqu'il faut faire descendre et traverser les contrevenants, puis les accompagner jusqu'à leur véhicule. Elle prévient du risque de perdre leur crédibilité s'ils agissent un jour où il y a trop de contrevenants par rapport au nombre d'agents assermentés. Elle précise aussi que l'efficacité d'une opération est largement renforcée lorsque les contrôles sont réalisés en présence de la gendarmerie.

Mme CAUVIN propose d'aller sur le terrain pour trouver une solution à la problématique panneaux (position et permanence).

M Manthe précise que la verbalisation sera plus compliquée encore lorsqu'il y aura l'APB et que la contravention ne serait pas justifiée si le contrevenant n'est pas informé.

Mme BENE propose de fixer les panneaux de sensibilisation sur le dessus du parapet de manière à ce qu'ils soient visibles pour les piétons qui l'enjambent mais pas pour les automobilistes.

Mme MANDON rappelle qu'il faut respecter la charte graphique du plan de relance et invite à revenir vers elle pour être sûr que les panneaux intègrent correctement cette charte.

M. Manthe indique les étapes suivantes pour l'APPB : rédaction (en cours), passage en préfecture, phases de consultations à venir (2-3mois de délai)

PERSPECTIVES 2023

Les actions commencées vont se poursuivre, points d'attention particuliers :

1 : Stopper la fréquentation de la Casquette par groupes encadrés

Pour l'aspect fréquentation de la casquette, les guides sont soumis à la nouvelle règlementation (arrêté municipal), comme tous les autres publics. Sur les autres volets (navettes, bonnes pratiques, etc.), rien n'oblige réellement les guides à coopérer sur ce volet. Il s'agit d'un travail permanent mené par la CCVH et le CEN en rencontrant plusieurs fois par an les professionnels.

M PEYRAUD propose d'empêcher physiquement l'accès à la Casquette (grillage ? Autre ?)
Mme Choupin et M Demay précisent qu'un certain nombre de contraintes (zone rouge PPRI, Site Classé, etc.) limitent les possibilités de fermer physiquement le site.
M VEITH explique que le canyon est divisé en 2 parcours de descente et précise que la majorité des descentes ne passent pas par le circuit du Parapluie.
Mme BENE rappelle que des groupes encadrés ont été vu à plusieurs reprises, par différents partenaires, et qu'il faut continuer de travailler sur ce volet.

6 : Initier une dynamique de création d'APB

Il est rappelé que les actions menées en 2022 montrent que les opérations de police et les verbalisations constituent le point crucial pour l'efficacité globale de l'action.
Mme CHOUPIN signale que les opérations de police pourraient remonter plus rapidement à la CCVH et au CEN, afin de pouvoir communiquer immédiatement sur les verbalisations et dissuader les contrevenants potentiels.
Mme PARROT confirme qu'il serait possible de faire venir la presse lors d'une opération,si cela est suffisamment cadré et planifié à l'avance. Elle explique qu'il y a 4 interventions par saison dans les gorges et que celles-ci concernent la totalité des gorges en une journée. Il faudrait mieux prévoir le passage au Parapluie pour passer au moment le plus propice de la journée pour verbaliser. Elle prévient également que la contravention que permet l'Arrêté Municipal (AM) est plus efficace que le PV de l'APB (plus lourd à faire et qui n'est pas sûr d'aboutir) car il est donné immédiatement, telle une contravention de stationnement.
M Manthe ajoute que l'APB est une protection à symbolique plus forte et permet de mobiliser des moyens de communication institutionnels (à travers l'enquête publique par exemple).
M Demay précise que des agents assermentés du CEN pourraient éventuellement être présents en renfort sur ces opérations, à condition que leur mobilisation soit anticipée. De même des agents non assermentés du CEN peuvent être présents lors des opérations pour guider les équipes sur le terrain étant donné la particularité de ce site.
La superposition de l'AM et de l'APB est possible en théorie mais il n'est pas possible de verbaliser pour les deux en même temps. **La réflexion sur la règlementation à mettre en place doit se poursuivre en prenant en compte ces éléments.**

Suggestion des participants

1/ Limiter les accès physiquement :

- rehaussement du parapet
- plantation (ronce)

- cacher les chemins qui descendent
- piquets en bois

2/ Fermer/limiter le stationnement sur les parkings restants :
Brunan : stationnement anarchique actuellement, matérialiser des places pourrait permettre de limiter le nombre de véhicules
Bord de route : En moyenne 4 personnes par groupe → 4 personnes par voiture →4-5 voitures en bord de route → 20aine de personnes en moins

M. SIEGEL clôt le COPIL en remerciant les partenaires pour leur mobilisation sur le sujet et les invitant à poursuivre dans cette même dynamique, indispensable à la préservation du site.